

**SYNDICAT  
D'ETUDES ET DE REALISATIONS  
POUR LE TRAITEMENT  
INTERCOMMUNAL DES DECHETS  
(S.E.R.T.R.I.D.)**

-----  
**1.05**  
-----

**Election de deux Vice-Présidents  
supplémentaires**  
-----

**Réunion du Comité Syndical**

du mercredi 07 novembre 2001

**RAPPORT**

Présenté par M. Emile GEHANT  
Président

Monsieur le Président rappelle que, lors de sa séance du 11 mai 2001, le Comité Syndical procédait à l'élection du Président et de deux Vice-Présidents. Il indiquait, également, qu'au regard de l'ampleur des tâches restant à réaliser, il lui semblait indispensable de pourvoir à la création de deux vice-présidences supplémentaires.

Par délibération n° 1.07, en date du 27 juin 2001, le Comité Syndical se prononçait favorablement sur cette création et modifiait en conséquence ses statuts, en l'occurrence, l'article 9 qui indique désormais : "*Le Comité Syndical élit parmi ses membres un Bureau composé du Président et de quatre Vice-Présidents*".

Il est donc demandé au Comité Syndical de PROCEDER à l'élection de deux Vice-Présidents à bulletin secret.

-----

Monsieur le Président propose les candidatures, pour le poste de 3<sup>ème</sup> Vice Président, M. Jean MONNIER, et pour le poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président, M. Daniel FEURTEY.

M. Jean LIBORIO se porte candidat pour la troisième Vice-Présidence.

M. le Président procède à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président à bulletin secret :

Nombre de présents	:	13
Nombre de votants	:	13
Suffrages exprimés	:	13

Ont obtenus :

M. Daniel FEURTEY	:	1
Jean LIBORIO	:	8
Jean MONNIER	:	4

Monsieur Jean LIBORIO est élu au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur le Président procède à l'élection à bulletin secret du 4<sup>ème</sup> Vice-Président :

Nombre de présents	:	13
Nombre de votants	:	13
Suffrages exprimés	:	11
Bulletins blancs	:	2

A obtenu

M. Daniel FEURTEY	:	11
-------------------	---	----

Monsieur Daniel FEURTEY est élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

Ainsi délibéré à l'Hôtel de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine le mercredi 07 novembre 2001, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 14 novembre 2001, conformément au C.G.C.T.

Pour extrait conforme,  
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

